

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 JUILLET 2023**

*Le trois juillet deux mil vingt- trois à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 26 juin 2023.*

*Présents : Marie-Christine FRACHON, Joël RONDET, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Richard FRANCE, Aude REMY, Fabrice VERSINI, Eloïse POLLAUD METRAL.*

*Excusés : Raphaëlle ROSSI, Alexandre GAUTHIER, Sophie FAVRE, Jérôme NAMOURIC, Laure DUMAZEL.*

*Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.*

Madame le Maire demande à apporter 2 modifications à l'ordre du jour :

- Ajournement de la délibération n° 1 – décision modificative au budget
- Ajout d'une demande de subvention pour les travaux de voirie 2023

Ces 2 propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès- verbal de la réunion du 15 mai 2023 qui leur a été transmis. Aucune remarque n'est formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Le maire présente les décisions prises depuis la dernière réunion dans le cadre de ses délégations du conseil municipal :

Renoncement au droit de préemption urbain de la commune suite à la réception de DIA

- pour bien appartenant à M BOURRIN Antoine– Rte du Mollard
- pour bien appartenant à SC HARSOPALE – Impasse Gutenberg
- pour bien appartenant à M et Mme GARCIA – rte de Champ Forêt

Délibérations :

**1- Participation financière au centre médico scolaire de La Tour du Pin**

Anne Delezenne rappelle que Centre Médico-Scolaire de La Tour du Pin dont les services bénéficient aux élèves de l'école de la commune est géré par la commune de La Tour du Pin, lieu d'implantation. Celle-ci assure tous les frais de fonctionnement du centre et demande une participation aux différentes communes bénéficiaires, proratisée au nombre d'élèves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de versement d'une participation aux frais de fonctionnement du centre médico- scolaire de La Tour du Pin d'un montant de 101,38 € pour 137 élèves titre de l'année 2022-2023.

**2- Avenants aux marchés de travaux conclus pour la construction de la nouvelle cantine scolaire**

Le Maire explique qu'au fil de la construction de la nouvelle cantine scolaire, des ajustements de travaux sont apparus nécessaires ou inutiles et dépose les propositions d'avenants aux marchés initiaux approuvés par la Commission d'appel d'offres du 28 juin 2023.

Elles concernent :

- Le lot 1 « VRD » pour des plus-values en bordures, enrobé, apport de terre, graviers et regards pour un montant de 10 046 € HT
- Le lot 10 « chauffage » pour des moins-values en isolants périphérique, adjuvant, sonde et miroirs pour un montant de 2 968,50 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les avenants ci-dessus présentés

### **3- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu pour la construction de la nouvelle cantine scolaire.**

Le maire soumet au conseil municipal une proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, la pénurie de tuiles ainsi que le retard du raccordement Enedis ayant allongé la durée du chantier de 2,5 mois.

L'allongement du délai n'étant pas imputable au maître d'œuvre, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant de 3 135 € HT.

### **4- Groupement de commande avec les Vals du Dauphiné pour les travaux de voirie**

La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné propose la création d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien et de réfection des voiries et propose d'assurer les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification de l'accord-cadre. L'exécution de l'accord-cadre sera en revanche assurée par chaque membre du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet les travaux d'entretien et de réfection des voiries communales et communautaires sur le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

### **5- Périscolaire : règlement intérieur 2023 /2024**

Madame le Maire expose le projet de règlement intérieur des services périscolaires pour la prochaine rentrée et explique que sa modification est nécessaire du fait de la mise en service d'un self pour les élèves de l'école élémentaire.

Elle ajoute également la mise en place de majoration de tarif en cas de non-inscription ou retard à la garderie.

Après avoir pris connaissance du document, le conseil municipal, par 1 abstention (Eloïse Pollaud Metral) et 9 voix pour, approuve le règlement intérieur des services périscolaires 2023/2024.

## **6- Associations locales : demandes de remboursement des frais de location de la salle des fêtes**

Le maire fait part à l'assemblée de demandes de remboursements de la location de la salle des fêtes déposées par le FARE pour son après-midi dansant du 05 février et sa vente de boudins le 05 mars derniers.

Elle rappelle que par délibération n° 2019-49 du 16 septembre 2019, le conseil municipal a modifié les tarifs de location de la salle des fêtes et organisé les modalités de remboursement, sous forme de subvention, des frais de location de la salle par les associations locales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au FARE les subventions de 135 € et 65 € (montant égal à celui de la location de la salle des fêtes).

## **7- Associations locales : minoration des frais d'électricité de l'association Pierrot et Colombine**

Le Maire rappelle que la convention d'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment sis au 23 route du village conclue le 02 janvier 2014 avec l'association Pierrot et Colombine, prévoit le remboursement à la commune de ses frais d'électricité. Elle fait part au conseil municipal de la demande de minoration de ces frais dont le montant reste élevé du fait de la configuration des locaux.

Compte tenu du bilan des bilans de consommation et de l'augmentation du tarif de l'électricité, il est proposé au conseil municipal de maintenir le niveau d'aide de la commune et de solliciter de l'association Pierrot et Colombine le remboursement de :

- 2 793,36 € au titre de la consommation électrique 2021
- 2 872,52 € au titre de la consommation électrique 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus

## **8- Travaux de voirie : demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Madame le Maire fait part au conseil municipal des projets de travaux examinés par la commission voirie :

- Chemin de Montceau à Reculefort
- Route de St Pierre
- Chemin de Romanèche
- Impasse de Ravette
- Passage de PATA

Le montant des devis établis pour le réaménagement de ces routes s'élevant à 41 919,98 € HT soit 50 303,98 € TTC, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil départemental dans le cadre de la dotation territoriale pour la réalisation de ces travaux

## **Questions diverses**

Fin de séance à 19h50

Marie-Christine FRACHON  
Maire de Rochetoirin

Anne DELEZENNE  
Secrétaire de séance